



## **Quelques articles de presse que nous vous faisons partager. Pour discuter à la pause-café, enrichir les conseils pédagogiques, animer les conseils d'administration...**

### **Rentrée 2019 :**

#### **[- Concurrence de la maternelle à l'université, Le Monde diplomatique, Juin 2019](#)**

Réforme du lycée et du baccalauréat, projet de loi pour une école de la confiance, instauration du principe de sélection à l'université... Depuis deux ans, le gouvernement a entrepris de bouleverser le modèle éducatif français. Son objectif ? Instaurer, de la maternelle à la faculté, un système concurrentiel au profit des élèves les plus « méritants »

#### **[- La désillusion ne vient pas du métier mais de l'éducation nationale, Libération, M.Armengod, 29/08/19](#)**

J'ai longuement hésité avant d'abandonner, je n'exclus pas un jour d'y revenir, mais pas dans ces conditions. Je ne le cautionne pas...Je me permets de raconter dans ce livre ce qu'eux n'ont pas le droit de dire .

#### **[- La bienveillance, cache-misère de la sélection sociale à l'école, Le Monde diplomatique, Septembre 2019](#)**

Alors que l'éducation nationale connaît un manque croissant de moyens et d'effectifs, un mot d'ordre y fait florès : la « bienveillance » que les enseignants sont invités à témoigner à leurs élèves, et qui pourrait triompher de tous les obstacles. Cette antienne masque l'impuissance de l'institution à réduire le fossé entre les enfants des classes favorisées et ceux des classes populaires.

#### **[- On dit que nous sommes des preneurs d'otages..., Questions de classes, 08/09/19](#)**

Une prise d'otage est une menace physique et nous n'avons jamais menacé personne. Il faut refuser ce vocabulaire qui tente de mettre hors-la-loi tous les grévistes, cheminots, urgentistes, ... L'opération médiatique de substitution du vocabulaire du conflit social (« droit de grève ») par un vocabulaire du terrorisme (« prise d'otage ») est indigne et inacceptable...

#### **[- Que valent les éco-gestes du quotidien ? Revue Alternatives économiques, 28/08/19](#)**

Pour l'heure, les ménages restent dépendants d'un système sociotechnique reposant largement sur l'exploitation des énergies fossiles. Il est donc de la responsabilité des entreprises de décarboner leurs chaînes de valeur et à l'Etat d'orienter l'investissement et de réguler.

#### **[- Réforme des retraites: les vrais chiffres, Médiapart, 04/09/19](#)**

Un collectif citoyen a épluché les données publiques disponibles pour établir les conséquences de la future réforme, en comparant les situations de salariés qui partiront prochainement à la retraite avec ceux qui partiront 30 ans plus tard. Pour des carrières identiques, le niveau des pensions chutera de 15 à 23 %.

**En plus des liens internet, tous ces articles sont également compilés et téléchargeables au format pdf en cliquant sur l'image.**

## UN PROJET DE LOI CONTRE LA DÉMOCRATISATION SCOLAIRE

## Concurrence de la maternelle à l'université

*Réforme du lycée et du baccalauréat, projet de loi pour une école de la confiance, instauration du principe de sélection à l'université... Depuis deux ans, le gouvernement a entrepris de bouleverser le modèle éducatif français. Son objectif ? Instaurer, de la maternelle à la faculté, un système concurrentiel au profit des élèves les plus « méritants ».*

PAR LAURENCE DE COCK \*

**S**il l'éducation nationale n'a jamais été très douée pour faire fonctionner l'ascenseur social, le projet de loi pour une école de la confiance, porté par le ministre Jean-Michel Blanquer, en a même abandonné l'ambition. L'objectif de démocratisation scolaire, définie comme la volonté de compenser les inégalités sociales, culturelles ou territoriales par un système éducatif obligatoire, gratuit et laïque, y laisse place à un modèle concurrentiel, où les déterminismes sociaux se trouvent contrebalancés par des coups de pouce individualisés aux plus « méritants ».

Coordonnée avec le ministère de l'enseignement supérieur, l'offensive concerne l'ensemble du système éducatif, de la maternelle à l'université. En bout de chaîne, la réforme dite « Parcoursup » a instauré, depuis 2018, une sélection sur dossier à l'entrée des facultés, dont personne ne réussit à saisir les « attendus » (les prérequis pour pouvoir être accepté) tant les critères restent opaques. Les couacs se comptent par milliers : lycéens dont la moyenne est excellente recalés, bugs informatiques, fausses joies, jeunes sur le carreau... La réforme a en revanche fait le bonheur des officines privées de *coaching*, qui proposent aux candidats paniqués par la complexité du logiciel et des procédures d'inscription des services d'accompagnement, comme le « pass sérénité » vendu par la société Tonavenir.net pour la modique somme de 560 euros – et 340 euros supplémentaires pour un dossier international (1).

\* Enseignante et chercheuse en histoire et en sciences de l'éducation; auteure, avec Mathilde Larrère et Guillaume Mazeau, de *L'Histoire comme émancipation*, Agone, Marseille, 2019.



## Rendez-vous

L'assemblée générale de l'association se tiendra le samedi 22 juin, de 9h30 à 13 heures, à la Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain à Paris.

### Auvergne-Rhône-Alpes

**CHAMBÉRY.** Le 29 juin, à 15h30, à l'amphithéâtre de la Cité des arts : « Le Burkina Faso face au défi sécuritaire », avec Rémi Carayol, Armand Béouindé, Christian Darceau et Basile Bourreima Ouédraogo. ([huelin@orange.fr](mailto:huelin@orange.fr))

### Bretagne

**RENNES.** Le 20 juin, à 19 heures, au Knock : « café-Diplo » autour de l'article de Wolfgang Streeck « Un empire européen en voie d'éclatement » (mai). ([amd.rennes@gmail.com](mailto:amd.rennes@gmail.com))

### Centre-Val de Loire

**ORLÉANS.** Le 6 juin, à 20 heures, à la Maison des associations : discussion sur les mouvements sociaux en cours et sur l'actualité politique au lendemain des élections européennes. ([lesandorleans@outlook.fr](mailto:lesandorleans@outlook.fr))

Parcoursup a souvent été présentée comme un moyen de remédier au fort taux d'échec des étudiants en première année, estimé par le gouvernement à quatre étudiants sur dix inscrits, et qui concerne en particulier les titulaires d'un baccalauréat professionnel ou technologique. En guise de solution, le gouvernement a donc décidé de leur fermer la porte des universités, en effectuant un tri en amont. C'est d'ailleurs la ligne directrice des réformes actuelles : toujours abaisser le palier du tri.

Aussi la réforme du lycée s'enchaîne-t-elle parfaitement avec celle de l'université. Afin de rompre avec le système des filières (littéraire, scientifique, et économique et sociale), jugé trop contraignant, les experts ministériels ont imaginé de multiplier les enseignements de spécialité à l'issue de la classe de seconde, selon un système flexible, à la carte – à l'image d'un menu de restauration rapide. Mais,

**L** faut dire que les textes de la réforme témoignent d'une technicité pouvant se révéler dissuasive pour les personnes peu familières du labyrinthe éducatif, notamment au sein des classes populaires. Or ce sont justement les lycées des territoires les plus défavorisés (banlieues pauvres, espaces ruraux, petites villes) qui vont le plus pâtir de cette offre de spécialités au rabais. Ils sont également en première ligne de la refonte du baccalauréat, qui comporte désormais une forte part de contrôle continu et une épreuve dite « grand oral », calquée sur le modèle des grandes écoles, sans temps de préparation alloué ; cela ne pourra aboutir qu'à valoriser des élèves déjà habitués aux épreuves orales – c'est-à-dire, souvent, ceux des établissements favorisés. Mises bout à bout, toutes ces mesures entérinent la disparition du lycée unique et du baccalauréat national, remplacés par une dynamique de différenciation scolaire sur fond de tri social.

### Grand Est

**MOSELLE.** Le 13 juin, à 18h30, à la petite salle des Coquelicots à Metz : « café-Diplo », « Le 21 juin, Fête de la musique ou triomphe de l'électrification ? ». Le 20 juin, à 18h30, au Café Fauve, Ecoparc Nord, 7, rue Jean-Louis Étienne, à Norroy-le-Veneur : « Alimentation, en quête de sens ». ([christopher.pollmann@univ-lorraine.fr](mailto:christopher.pollmann@univ-lorraine.fr))

**NANCY.** Le 17 juin, à 19 heures, à la brasserie du Marché, 2, rue du Cardinal-Mathieu : réunion de création du groupe local et débat sur la situation au Sahara occidental. ([christopher.pollmann@univ-lorraine.fr](mailto:christopher.pollmann@univ-lorraine.fr))

### Hauts-de-France

**VILLENEUVE-D'ASCQ.** Le 24 juin, à 20 heures, au cinéma Le Méliès : projection du film *La Pub au pays des merveilles*, suivie d'un débat avec le réalisateur Matthieu Lietaert. En partenariat avec le Collectif des débouloonneurs. ([amd.nord@yahoo.fr](mailto:amd.nord@yahoo.fr))

### Île-de-France

**PARIS.** Le 19 juin, à 19 heures, au Lieu-Dit : rencontre autour du dernier numéro de *Manière de voir*, « France-Afrique : domination et émancipation », avec Rémi Carayol et Olivier Piot, reporters pour *Le Monde diplomatique*. ([amis.diplo.75@gmail.com](mailto:amis.diplo.75@gmail.com))

du fait des contraintes budgétaires, les lycées n'ont pas été dotés de la même offre. Sur les douze enseignements de spécialité, sept sont obligatoires (2) et chaque établissement doit les proposer. Mais certains n'offrent que ceux-là – à l'image du lycée François-Rabelais, dans la partie populaire du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris ou du lycée Le Verrier à Saint-Lô – quand d'autres présentent une plus large palette avec, par exemple, les options sciences de l'ingénieur ou numérique et sciences informatiques, recommandées pour s'inscrire dans certaines formations supérieures. D'après une étude menée par le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) auprès de quatre mille élèves de seconde, il semble en outre que les lycéens reconstituent à l'identique les anciennes filières : 66 % ont choisi la spécialité mathématiques ; 50 %, sciences de la vie et de la Terre ; et 47 %, physique-chimie, soit les ingrédients composant l'ancienne filière scientifique. Faute de place, les conseils de classe devront pratiquer une sélection quant aux spécialités choisies (3).

Le projet du gouvernement suscite des mobilisations éparpillées, dont on mesure encore mal l'ampleur, mais qui témoignent d'une colère forte chez les enseignants : manifestations, rétention des notes, démission collective de la fonction de professeur principal, éventualité d'une grève du baccalauréat... Pourtant, au-delà du milieu scolaire, la résistance paraît faible, sinon inexistante, y compris parmi les parents d'élèves.

## Logique de tri social

D'autant qu'à ce tableau il faut ajouter la réforme du lycée professionnel. Dès la rentrée prochaine, les enseignements généraux (mathématiques-sciences, lettres-histoire, langues vivantes, éducation physique et sportive) y verront leur volume horaire diminuer fortement. Cette évolution signe la fin d'une tradition d'équilibre entre formations culturelle et professionnelle, qui offrait aux lycéens de ces filières d'autres débouchés qu'une voie pas forcément choisie.

Les projets concernant les autres cycles empruntent la même direction. Certes le président Emmanuel Macron a promis de limiter à vingt-quatre le nombre d'élèves par classe de la grande section de maternelle au cours élémentaire de première année (CE1), mais tous les professionnels savent qu'à budget constant cela se soldera par une augmentation des effectifs dans les autres niveaux. Expérimenté depuis la rentrée 2017, le dédoublement des classes



© ADAGP PARIS 2019 - COLLECTION IAC, VILLEURBANNE

CHRISTIAN BOLTANSKI. – « L'École », 1977

de cours préparatoire (CP) dans les établissements situés en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+) – une bonne chose – s'arrête déjà dans beaucoup d'écoles. Ailleurs, ce sont des agences privées, comme Agir pour l'école, une émanation du très droitier Institut Montaigne, qui dictent au ministère les directives pédagogiques d'apprentissage de la lecture (4).

La loi Blanquer, actuellement débattue, et avec remous, au Parlement, doit être définitivement adoptée en juillet. Le processus de contre-démocratisation s'y lit à plusieurs endroits. La mise en place des établissements publics locaux d'enseignement international (Eplei) – dont on ignore encore le nombre –, avec un directeur unique de la maternelle au lycée, officialise une école à plusieurs vitesses, à l'image des lycées de la III<sup>e</sup> République, payants et donc réservés aux enfants de la bourgeoisie. Les Eplei sont en effet destinés aux enfants de cadres étrangers – dans le souci d'accroître l'attractivité nationale – et aux élèves français capables de suivre un enseignement multilingue.

Autre exemple, l'encouragement aux « expérimentations pédagogiques » menées par les établissements qui le souhaitent laisse supposer une attribution de moyens en fonction de ces projets dits « innovants », au risque de renforcer la concurrence entre établissements. Les orientations pédagogiques mises en avant pour justifier l'instauration de l'instruction obligatoire à 3 ans (contre 6 ans actuellement) montrent

la volonté de dénaturer l'école maternelle, sas de transition pour les petits entre l'intimité familiale et l'école élémentaire, en la transformant en un lieu des premiers « apprentissages fondamentaux », ce qui favorisera les enfants maîtrisant déjà les codes scolaires, c'est-à-dire issus de familles à fort capital culturel.

Le projet de M. Blanquer repose enfin sur un double verrouillage : la mise au pas des enseignants, inscrite dans l'article premier, qui insiste sur l'« exemplarité » du personnel et sur le « respect de l'institution scolaire, dans ses principes comme dans son fonctionnement » ; et la suppression de toute structure indépendante du pouvoir pour évaluer l'efficacité des réformes en cours – une mission jusqu'alors assurée par le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco). Ni contestation ni évaluation, voilà une « école de la confiance » bien ficelée.

(1) Lire Annabelle Allouch et Benoît Bréville, « Lycéens contre le tri sélectif », *Le Monde diplomatique*, janvier 2019.

(2) Humanités, littérature et philosophie ; langues, littératures et cultures étrangères ; mathématiques ; physique-chimie ; sciences de la vie et de la Terre ; histoire, géographie et sciences politiques ; sciences économiques et sociales.

(3) « Note sur la réforme Blanquer. Analyse statistique des choix d'orientation des élèves (2<sup>e</sup> trimestre) », Syndicat national des enseignements de second degré, 2019, [www.snes.edu](http://www.snes.edu)

(4) Sylvain Mouillard et Marie Piquemal, « Lecture : Agir pour l'école sème la discorde par sa méthode », *Libération*, Paris, 22 janvier 2019.

Palestine solidarité et la librairie Sauramps. ([amd30@orange.fr](mailto:amd30@orange.fr))

**AUDE.** Le 13 juin, à 20 heures, au Théâtre+Cinéma à Narbonne : projection de *Quand je veux, si je veux !*, suivie d'un débat avec Nicolas Drouot, coréalisateur. En partenariat avec le Planning familial 11 et le Collectif 11 Droits des femmes. Le 18 juin, à 20h30, au cinéma Le Colisée à Carcassonne : projection du film de Matthieu Baryre *L'Époque*, suivie d'un débat avec Valéry du Peloux, producteur (SCOP Artisans du film). Le 20 juin, à 20h30, à la salle des mariages à Palaja : « L'effondrement de nos sociétés est-il inévitable ? », avec Arthur Keller. En partenariat avec Attac 11. Le 28 juin, à 20h30, au MAP'OC à Carcassonne, 20, route Minervois : rencontre avec Anne-Cécile Robert pour son livre *La Stratégie de l'émotion* (Lux). En partenariat avec Attac 11. ([amd11@free.fr](mailto:amd11@free.fr))

**MONTPELLIER.** Le 18 juin, à 18h30, à La Carmagnole, 10, rue Haguénot : « Progressismes et gauches latino-américaines : fin de cycle, crises et remontée en force des droites. Quelques leçons stratégiques », avec Franck Gaudichaud. ([amis-diplo34@orange.fr](mailto:amis-diplo34@orange.fr))

**PERPIGNAN.** Réunion des AMD 66 chaque troisième jeudi du mois, à 19 heures, à la résidence Habitat Jeunes Roger-Sidou, 5, place Alain-Gerbault. ([odilevrat@gmail.com](mailto:odilevrat@gmail.com))

**TOULOUSE.** Le 3 juin, à 19h30, à la Bourse du travail : rencontre avec Karine Parrot autour de son livre *Carte blanche. L'État contre les étrangers* (La Fabrique). Le 6 juin, à 20h30, à la Maison de la citoyenneté centre : « Pouvoir et entreprise, les enjeux de la codetermination », avec François Morin. Le 13 juin, à 20h30, à la salle du Sénéchal : rencontre avec Akram Belkaïd autour de son livre *L'Algérie en 100 questions. Un pays empêché* (Tallan-

dier). Le 26 juin, à 20h30, lieu à préciser : « La privatisation des grands barrages hydroélectriques français », table ronde avec David Garcia. ([jpcremoux@orange.fr](mailto:jpcremoux@orange.fr))

### PAYS DE LA LOIRE

**ANGERS.** Le 18 juin, à 18 heures, à la salle du Doyenné, discussion autour du *Manière de voir* n° 161, « Le progrès en procès ». ([mfranssen@orange.fr](mailto:mfranssen@orange.fr))

### PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**AIX-EN-PROVENCE.** Les Rencontres déconstruites se dérouleront les 5, 6 et 7 juillet au parc Saint-Mitre. Le thème de cette année : « Dans quel monde voulons-nous vivre ? ». La série documentaire de Gérard Mordillat *Travail, salaire, profit* sera projetée en avant-première. ([d.bruiet@orange.fr](mailto:d.bruiet@orange.fr))

**NICE.** Le 13 juin, à 19h45, Chez Pauline, 4, rue Bavastro : « café-Diplo » autour de l'article de Charles Perragin et Guillaume Renouard « Galileo, vingt ans de cafouillages pour le concurrent du GPS » (mai). ([diplo@geller-conseil.eu](mailto:diplo@geller-conseil.eu))

### HORS DE FRANCE

**GENÈVE.** Le 11 juin, à 18h30, à la Maison internationale des associations : « café-Diplo » autour de l'article de Wolfgang Streeck « Un empire européen en voie d'éclatement » (mai). ([claudesumi@gmail.com](mailto:claudesumi@gmail.com))

**LUXEMBOURG.** Le 13 juin, à 18h30, au Citim, 55, avenue de la Liberté : discussion à partir de l'article de Juan Branco « L'indomptable Julian Assange » (mai). ([amd.luxembourg@gmail.com](mailto:amd.luxembourg@gmail.com))

# Marion Armengod, 30 ans, ex-enseignante contractuelle (1) : «La désillusion ne vient pas du métier mais de l'éducation nationale»

Par Marlène Thomas

«Après huit ans dans les médias, lassée du manque de moyens pour défendre de vrais sujets, je me suis reconvertie dans l'enseignement il y a deux ans. J'y suis restée un an avant de démissionner et de revenir aux médias. Pour moi, être prof, c'était "le plus beau métier du monde". L'authenticité du rapport à l'enfant, les relations qu'on peut avoir avec eux, les apprentissages, les réussites, les échecs. Humainement, ça m'a toujours fascinée. Il y avait tous les aspects qui me manquaient. J'avais choisi d'enseigner dans le 93 [*Seine-Saint-Denis*]. Lors d'une session d'information, on nous a dit que c'était une démarche militante, qu'on visait l'égalité pour tous. J'étais à bloc, je venais chercher ce sens-là.

«J'ai décidé de débiter en CDD comme contractuelle pour "tester". J'ai commencé à déchanter dès l'entretien et à noter ce qu'il se passait (de vieux réflexes). Il a duré vingt minutes, c'était fou, on ne me posait aucune question sur mon niveau en français, maths, histoire, il s'agissait juste d'évaluer mon sens des responsabilités. Deux jours plus tard, on m'appelait maîtresse. On ne m'a même pas donné une brochure avec les programmes, un site avec des références. On m'a jetée dans le bain comme ça. J'ai adoré cette expérience. La désillusion ne vient pas du métier mais de l'Education nationale. C'est là que j'ai dégringolé d'un immeuble par rapport à ce que je pensais. Il n'y a aucun moyen pour les gamins et les écoles. J'ai halluciné pendant un an.

«En fait, c'est la réalité de chaque enseignant. Pas de chauffage dans les classes l'hiver, crottes de rats dans les dortoirs d'une maternelle, pas de feuilles blanches pour les élèves. Avec des CP, je n'avais qu'un manuel de lecture pour toute la classe, je devais donc recopier le texte au tableau. Comment impulser l'envie d'apprendre, l'ambition quand on est dans un quotidien d'indifférence totale ? J'ai longuement hésité avant d'abandonner, je n'exclus pas un jour d'y revenir, mais pas dans ces conditions. Je ne le cautionne pas. Heureusement, tout le monde n'est pas défaitiste comme moi, les enseignants ont un courage incroyable. Je me permets de raconter dans ce livre ce qu'eux n'ont pas le droit de dire.»

(1) Auteure de *Ils ont tué l'école*, Ed. du Seuil, 17 €.

[Marlène Thomas](#)

# La « bienveillance », cache-misère de la sélection sociale à l'école



Geoff McFetridge. — « A Test for Emotional Intelligence » (Un test d'intelligence émotionnelle), 2016

V1 Gallery, Copenhague

« République », « excellences », « bienveillance » : des trois mots choisis par le ministre de l'éducation nationale, M. Jean-Michel Blanquer, pour lancer sa première rentrée, en septembre 2017, c'est le dernier qui surprend. Depuis Jules Ferry, on ne saurait parler de l'école sans invoquer la République. L'excellence est également entrée dans le vocabulaire quotidien des établissements scolaires. Elle désigne le souci de l'institution, partagé par une partie des enseignants, de ne pas concentrer les efforts et les moyens de manière disproportionnée sur les élèves en difficulté au « détriment » des autres. Traduisant la volonté de se montrer attentif, avant tout, à ne pas défavoriser les favorisés, ce mot est devenu l'expression officielle — quoique euphémisée — justifiant les écarts de réussite scolaire.

« **Habiletés plurielles** »

Il reste donc la bienveillance. La notion s'est répandue dans les collèges et les lycées en quelques années. Inspirée de la politique du *care*, diffusée en France notamment par Mme Martine Aubry (1), elle a été défendue par le ministre de l'éducation nationale Vincent Peillon en 2012, dans le cadre de la concertation « Refondons l'école de la République », préalable à la loi du même nom. La bienveillance apparaît aujourd'hui comme l'un des piliers des « bonnes pratiques » défendues par l'institution. Une formule peut en résumer la philosophie : « *Chaque jeune a besoin d'encouragement chaque jour* (2). » Sans cette pédagogie compréhensive, l'élève serait mis dans l'incapacité de réussir et, ainsi, d'envisager une orientation heureuse.

Le message est clair : professeurs sévères, en déployant au quotidien la panoplie du découragement (sourcils froncés, remarques acerbes, notes exagérément basses), vous portez la responsabilité première dans l'échec de centaines de milliers de chrysalides qui n'attendaient qu'un geste pour se faire papillons. Ou comment promouvoir, dans le débat sur l'école, des questions de posture plutôt que de structure. La mise en orbite du thème de la bienveillance dans l'univers éducatif a ainsi pour intérêt premier d'escamoter les causes réelles de l'échec scolaire. Formidablement adapté à la cure d'austérité imposée au service public — cette « bienveillance » ne coûte rien à l'État —, il en est aussi le parfait paravent, puisqu'il détourne l'attention de questions qui manquent singulièrement d'élégance, tels le nombre d'heures de cours dispensées ou le nombre d'élèves par classe.

C'est sous la présidence de M. François Hollande que la psalmodie moralisatrice a fleuri. Le pédagogue se mue en animateur : « *L'enseignant crée les conditions bienveillantes et sécurisantes pour que tous les enfants (même ceux qui ne s'expriment pas ou peu) prennent la parole, participent à des situations langagières plus complexes que celles de la vie ordinaire ; il accueille les erreurs "positives" (...). Ainsi, il contribue à construire l'équité entre enfants en réduisant les écarts langagiers* (3). » Pour venir à bout des inégalités de maîtrise du langage, les stratèges de la rue de Grenelle misent donc sur l'amabilité de l'enseignant. Lorsqu'il écrit, l'élève doit pouvoir s'appuyer sur « *des remarques toujours bienveillantes relatives au texte initialement produit* (4) ». Au collège, des personnels de direction morigènent ceux qui ont eu le malheur de mettre un zéro pour un devoir non rendu, et demandent aux enseignants de terminer leur appréciation trimestrielle de l'élève par un mot positif. La préconisation pourrait s'entendre si elle ne tendait à substituer à la mission d'émancipation de l'école l'impératif d'épanouissement personnel : « *L'école maternelle est une école bienveillante (...). Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité* (5). »



Geoff McFetridge. — « Detuning Literacy » (Brouiller la compréhension), 2016

V1 Gallery, Copenhague

L'injonction suscite des comportements paradoxaux chez les enseignants : sarcasmes et fatigue face au nouveau leitmotiv de l'institution, mais aussi porosité à ce discours culpabilisant. Confrontés à la difficulté de la tâche, désemparés, parfois, ils peuvent être sensibles à ce qui, sous couvert de progressisme, constitue en réalité un renoncement. « *Si l'on veut diplômer davantage d'élèves, il faut passer d'un système d'enseignement qui trie pour que les meilleurs parviennent aux formations d'excellence à un système "bienveillant" qui décide de faire réussir de façon variée des élèves reconnus dans leurs habiletés plurielles* », affirmait ainsi un rapport de l'inspection générale en 2013 (6). Dans l'académie de Lille, un collège a choisi de nommer son projet d'établissement « collège des intelligences multiples ». Il a reçu en avril 2015 le prix de l'innovation et du développement professionnel lors de la Journée de l'innovation du ministère de l'éducation nationale. Le principe ? « *L'invitation faite aux enseignants de solliciter d'autres formes d'intelligence dans les apprentissages, intelligence spatiale, corporelle – kinesthésique ou musicale –, rythmique* (7). » Les bénéficiaires ? « *Des élèves en difficulté avec la langue.* » Et de préconiser notamment le recours aux « *cartes heuristiques* », ou « *cartes mentales* », ces schémas qui ont envahi manuels, cahiers et classeurs.

Talents, potentiels, intelligences, habiletés... La déclinaison de ces termes escamote la réalité de la hiérarchie des savoirs et des aptitudes scolaires, et sa conséquence : une place plus ou moins enviable sur l'échelle sociale. Leur utilisation trahit — et diffuse — une conception essentialisée des élèves,

déconnectée de leur classe sociale. Plutôt que de chercher à comprendre l'échec scolaire pour mieux le combattre, cette conception l'entérine et le badigeonne de considérations morales pour mieux le faire accepter comme inéluctable. Ces discours pseudo-égalitaires ont pour objet de justifier le renoncement de l'institution scolaire à faire accéder les enfants des classes populaires aux savoirs légitimes. De son côté, le lycée Henri-IV, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Paris, maintient le cap. Jusqu'à la rentrée de septembre 2018, soit avant la réforme du lycée, il mettait à disposition des élèves entrant en classe de première une liste d'ouvrages en guise de « conseils de lecture ». En français, pour le seul chapitre « Réalisme et naturalisme », on dénombrait quarante-trois titres. Sans compter les nouvelles naturalistes d'Émile Zola, Guy de Maupassant, Joris-Karl Huysmans... À quand une pétition d'intellectuels pour exiger le respect des « habiletés plurielles » des enfants de la bourgeoisie parisienne ?

## **Briser le thermomètre...**

Cette promotion de la bienveillance fait écho à l'instauration, à tous les échelons du système scolaire, de l'évaluation par compétences. Toutes deux convergent pour masquer les ratés de la massification scolaire. Le souci de la bienveillance conduit par exemple, en primaire, à nommer des élèves responsables, chaque semaine, de multiples missions dénuées d'objectifs cognitifs, telles qu'essuyer le tableau, ramasser les cahiers, mettre en rang ses camarades avant l'entrée en classe, etc., instaurant une confusion prégnante entre le savoir à acquérir et les tâches à effectuer (8). Dès lors que celles-ci sont évaluées en tant que telles, comme une forme de « savoir-être », dans les référentiels de compétences désormais généralisés à tous les échelons de l'institution scolaire, l'enfant sociable et volontaire pour éteindre les lumières et baisser les persiennes a tout lieu de croire, et sa famille avec lui, qu'il remplit sa part du contrat. Même s'il ne maîtrise pas la lecture.

L'offensive contre l'évaluation des élèves à travers une notation chiffrée — remplacée par un système complexe d'évaluations par compétences — relève de la même logique. Impulsée par l'Union européenne (9), l'évaluation par compétences est aujourd'hui généralisée en primaire et dans un grand nombre de collèges. Les bulletins se présentent désormais comme d'interminables tableaux égrenant des « compétences » divisées en « domaines », eux-mêmes segmentés en « items » aux contours particulièrement flous : « écouter pour comprendre un message oral, un propos, un texte lu » ; « acquérir et comprendre le sens des mots »... Ils sont devenus illisibles. La prise de conscience des inégalités scolaires, source de désillusion brutale pour les jeunes issus des classes populaires, se déplace du collège vers le lycée, où la note perdure.

L'idée de briser le thermomètre pour faire baisser la fièvre n'est pas nouvelle. Mais elle est aujourd'hui déclinée de manière systématique, à toutes les étapes du parcours éducatif. Soit le cas d'un élève de troisième ambitionnant de décrocher son brevet des collèges. Appelons-le Florian. Depuis la session 2017, le diplôme est noté sur 800 points. Quatre cents points sont attribués dans le cadre d'épreuves se déroulant en fin d'année scolaire. Les 400 points restants résultent du niveau de maîtrise des huit composantes, chacune notée sur 50, d'un « socle commun de connaissances, de compétences et de culture ». Ces composantes ne correspondent pas au cadre de travail connu de l'élève (la discipline). Cela oblige les enseignants à travailler dans l'approximation afin de fixer le « positionnement » de chaque élève pour chacune des huit composantes du socle (par exemple : « les méthodes et outils pour apprendre », « la formation de la personne et du citoyen »). L'opacité ne s'arrête pas là. En effet, pour chaque composante du socle a été fixée une échelle à quatre valeurs attestant le niveau de maîtrise atteint : « insuffisant » (10 points sur 50), « fragile » (25 points), « satisfaisant » (40 points) et « très bonne maîtrise » (50 points). Même si Florian est archinul en anglais, le décompte retenu lui garantit au minimum 20 % des points possibles. Très bon en mathématiques — mais pas excellent —, il obtiendra cependant 100 % des points pour la composante en question. Et si, en dépit de ce barème améliorant *par lui-même* les résultats des élèves — mais pas leurs connaissances —, Florian risquait d'échouer, il pourrait compter sur les interventions répétées des personnels de direction dans le sens d'une rectification à la hausse des évaluations effectuées par les enseignants. Les taux de réussite des élèves dans le cadre des divers examens constituent en effet des éléments-clés dans l'évaluation du travail des principaux et des proviseurs par les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (Dasen, ex-inspecteurs d'académie) et les recteurs.

Avec les réformes du lycée et du baccalauréat prenant effet à la rentrée 2019, M. Blanquer prolonge cette tendance. La notion de « parcours » individualisé des élèves — censés choisir leurs « spécialités » — mime la liberté en omettant les données structurelles : toutes les spécialités ne sont pas enseignées dans tous les lycées. Là encore, l'équivoque règne sur l'obtention du futur diplôme : contrôle continu, épreuves communes (certaines en classe de première, d'autres en terminale), épreuves terminales (certaines en classe de première, d'autres en terminale). Heureux celui qui saura y voir clair — ou plutôt, heureux celui qui sera informé. L'injonction contradictoire est forte pour le lycéen invité à choisir ses spécialités alors qu'une sélection sévère le place sous une évaluation permanente.

L'école de la III<sup>e</sup> République, solide et exigeante, dans laquelle les élèves auraient acquis la maîtrise des tables de multiplication et la connaissance des règles d'orthographe, relève largement du fantasme. L'ancien système de notation ne doit pas non plus susciter de nostalgie particulière. Le tri social des élèves existait déjà hier. Mais l'institution ne consacrait pas autant d'efforts à le rendre invisible.

## On dit que nous sommes des preneurs d'otages...

dimanche, 8 septembre 2019 / **ÉricZ** /



Éric Zafon : militant anarcho-syndicaliste, graphiste d'occasion, membre du comité de rédaction de N'autre école, enseignant.

, / **Mathieu Billière**

### **Tribune de professeur.e.s grévistes à Henin-Beaumont**

#### **On dit que nous prenons en otages les élèves**

Une prise d'otage est une menace physique et nous n'avons jamais menacé personne 1 . Il faut refuser ce vocabulaire qui tente de mettre hors-la-loi tou.te.s les grévistes, cheminots, urgentistes, ... L'opération médiatique de substitution du vocabulaire du conflit social (« droit de grève ») par un vocabulaire du terrorisme (« prise d'otage ») est indigne et inacceptable.

#### **On dit que nous sommes une petite minorité**

Nous ne sommes pas une minorité. Le silence de nos collègues sous les menaces n'est pas un consentement, et un grand nombre de collègues non grévistes nous ont témoigné leur soutien pendant les jurys de délibération et ceux des oraux de rattrapage. Une majorité d'enseignant.e.s, de la maternelle au supérieur, est opposée à la réforme Blanquer, tout comme bon nombre de parent.e.s d'élèves 2 et de syndicats lycéens ou professionnels. Le Conseil Supérieur de l'Éducation a voté contre cette réforme, les lycéen.ne.s ont organisé des manifestations, parfois dans un climat de tension extrême, pour exprimer leur désaccord.

#### **On dit que nous sommes dans l'illégalité**

Le droit de grève est inscrit dans la Constitution. Nous comprenons les réserves de certain.e.s sur le moment choisi, mais cela n'enlève rien à la légalité de notre action. Avant la grève, nous avons corrigé normalement et sérieusement nos copies. Pendant la grève, nous avons cessé de travailler, et par conséquent nous n'avons pas rendu les copies. De plus, une telle grève n'aurait pas eu lieu si le ministre avait simplement ouvert un dialogue demandé depuis plusieurs mois. En revanche, qu'un ministre donne des instructions pour remplacer la note au baccalauréat par la note du livret scolaire (ou une note arbitraire !) est illégal 3 car cela introduit une rupture d'égalité entre candidat.e.s (article L331-1 du Code de l'Éducation 4 ). Cette injustice touche d'ailleurs tou.te.s les candidat.e.s, pas seulement celles et ceux dont les copies ont été corrigées par des grévistes.

#### **On dit que nous avons saboté le bac**

C'est la réforme Blanquer qui attaque la nature même du bac : elle abandonne l'ambition d'un examen républicain équitable, au profit d'une formule incompréhensible pour les élèves, leurs familles, et parfois même les personnels. Avec ParcoursSup, le bac a déjà perdu son statut de premier diplôme universitaire, qui donnait un droit d'accès à l'université pour tout.e élève ayant le bac ; avec le bac Blanquer, l'introduction du contrôle continu à hauteur de 10% rompra l'anonymat, et l'organisation des épreuves par les établissements avec leurs moyens propres à hauteur de 30% renforcera les inégalités sociales et territoriales. Le bac n'aura plus la même valeur selon le lieu où il a été passé. En dernier recours, nous avons fait trois jours de grève administrative, une fois les copies corrigées et avant de les rendre, pour exiger l'ouverture de discussions. Nous avons finalement réussi à attirer l'attention sur la mise en péril du caractère national et égalitaire du baccalauréat (constitué d'épreuves communes et anonymisées), ce dont nous pouvons nous réjouir.

#### **On dit que nous sommes irresponsables**

Être responsable, c'est refuser une rupture d'égalité. Nous sommes fonctionnaires exerçant une mission de service public, en vue de l'intérêt général de la population, et non d'une politique inégalitaire. Être enseignant.e, c'est prendre en charge les élèves, leur formation de citoyen.ne.s et leur réussite. La réforme Blanquer nous entravera dans cette mission et pour nous, être responsable, c'est alerter sur les dangers de celle-ci, mise en place à marche forcée, sans aucune concertation avec les professionnels de l'éducation. Ce qui nous semble irresponsable, c'est la décision du ministre de forcer des délibérations remplies d'irrégularités juridiques, créant ainsi des situations chaotiques, plutôt que d'ouvrir le dialogue avec ses enseignant.e.s.

#### **On dit que nos revendications sont corporatistes**

Nous exerçons notre métier par souci de l'intérêt général, et en premier lieu celui de nos élèves. Or, dans le lycée Blanquer, nous ne servirons ni l'intérêt des élèves, ni l'intérêt général : nous serons mis en concurrence pour attirer le plus d'élèves possibles dans nos spécialités, les transformant en cibles marketing, au détriment d'une véritable transmission des savoirs. Notre action vise à défendre l'ensemble de la communauté éducative (élèves, parent.e.s, enseignant.e.s du premier et du second degrés, assistant.e.s d'éducation, assistant.e.s d'élèves en situation de handicap, infirmières scolaires, assistantes sociales et assistants sociaux, personnels d'administration, etc.) et plus largement tou.te.s ceux et celles, agents et citoyen.ne.s, qui sont attachés à la valeur de la fonction publique.

Cela fait, pour nombre d'entre nous, deux ans que nous nous mobilisons et cela nous en coûte, pour demander plus de justice face à un gouvernement autoritaire qui utilise la violence face à des lycéen.ne.s (mis à genoux à Mantes-la-Jolie !) et l'intimidation face à ses personnels.

**NOUS APPELONS** l'ensemble des personnes ayant participé aux jurys de délibération du baccalauréat qui ont été révoltées par les irrégularités qui y ont été constatées, à s'unir contre les ordres illégaux imposés par le ministre.

NOUS APPELONS l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale à demander que soient ouvertes de vraies consultations pour améliorer les conditions de formation des élèves et de travail des personnels.

NOUS APPELONS l'ensemble des personnes travaillant dans les services publics ou en bénéficiant à s'unir pour ne pas laisser se poursuivre leur destruction : les services publics sont les seuls garants d'un accès pour tou.te.s aux soins, à la justice ou à l'éducation.

NOUS APPELONS les élèves et leurs parents à demander justice, en contactant par courrier les Rectorats afin de déposer un recours et en contactant l'Union Nationale Lycéenne et la FCPE qui ont mis à disposition une ligne téléphonique au 01 43 57 16 16.

**Pour que la démocratie, la justice, l'égalité et la liberté ne soient pas des mots vides de sens et que tou.te.s aient un futur où l'espoir est permis 5 .  
Des professeur.e.s grévistes**

1. Lettre ouverte à Emmanuel Macron : non, la grève n'est pas une « prise d'otage »  
*Une pétition de parents d'élèves en soutien au mouvement de grève regroupe aujourd'hui plus de 13.000 signatures : <https://www.mesopinions.com/petition/enfants/declaration-amour-aux-enseignant-greve-premiers/69197>*
  3. De nombreux enseignants ont montré qu'ils refusaient de telles consignes illégales et injustes en signant des motions  
*lors des jurys de délibération et/ou en refusant de participer aux jurys.*
  4. « Lorsqu'une part de contrôle continu est prise en compte pour la délivrance d'un diplôme national, l'évaluation des connaissances des candidats s'effectue dans le respect des conditions d'équité. »
  5. Vous pouvez soutenir cet appel des enseignant.e.s en faveur des services publics signant la pétition suivante :  
<https://www.change.org/p/tout-le-monde-enseignant-e-s-engag%C3%A9-e-s-pour-sauver-les-services-publics-2743f6a4-6a2e-4845-b676-f20779b3e6f6>
- 

[Soutenir par un don](#)

# Pierre Périer : Des parents invisibles

*"Investis d'un pouvoir jugé déterminant dans la scolarité de leurs enfants, les parents sont sur responsabilisés par l'institution scolaire...Or de même que le comportement des parents ne peut être la cause de "l'échec", ils ne sont qu'un maillon de la "réussite". Cependant, de manière analogue au traitement désormais réservé à la pauvreté, les causes individuelles tendent à se substituer aux causes sociales et à conforter des jugements de nature morale sur les comportements des parents". Les "parents invisibles", qui font le titre du nouveau livre de Pierre Périer (collection éducation & société, PUF), ce sont les parents des familles précaires. Alors que l'école attend des parents qu'ils l'assistent, ces parents n'ont ni une situation ni les ressources nécessaires pour ce travail de soutien d'élèves d'ailleurs souvent en difficulté. Ainsi commence un malentendu qui transforme le vif intérêt de ces parents pour l'école en un retrait, de la méfiance voire du ressentiment. Pierre Périer, professeur à Rennes II, auteur de "Professeurs débutants" (PUF), montre comment une politique animée de bonnes intentions se retourne contre ceux là même qu'elle voudrait aider. Pierre Périer décrit ces mécanismes dans cet entretien donné au Café pédagogique. A commencer par cette lamentable scène quotidienne : "fais tes devoirs!"...*

**Votre livre, "Les parents invisibles", PUF, évoque l'évolution de la relation entre parents et institution scolaire. Vous parlez à ce propos de "renversement radical" de cette situation. Que voulez vous dire ?**



Comme je l'explique dans le livre, on peut dater ce renversement des années 1980. A partir de ce tournant des années 1980, les parents sont davantage sollicités par l'école qui attend d'eux une coopération pour les apprentissages scolaires. Et cette sollicitation met au jour les inégalités de ressources et de compétences des parents face à l'école.

A ce moment là, le modèle de relation parents -école s'individualise avec, d'un côté, des parents stratégiques consommateurs d'école et de l'autre des parents qui n'entrent pas dans ce jeu, des parents "invisibles". Du fait des autres, ils sont surexposés. On voit émerger la notion de parent "démissionnaire". Mais c'est l'école qui fabrique cette catégorie de parents qui ne répondent pas à ses attentes. Elle le fait de façon

unilatérale. Cette attente de l'école dévoile les inégalités entre parents et pointe du doigt ceux qui sont trop absents ou qui ne répondent pas aux demandes de l'école. Ce sont les parents des enfants qui ont le plus de difficultés scolaires qui répondent le moins aux attentes.

## **Les familles pauvres sont-elles démissionnaires ?**

Non. Notre enquête par exemple montre que ces parents sont très attachés à l'idée de l'école républicaine. Ils s'impliquent dans la mesure de leurs moyens et ils attendent beaucoup de l'école. Mais ils ne sont pas en phase avec l'école. Leur façon de procéder ne trouve pas de reconnaissance au sein de l'école. Ces parents sont conscients des enjeux scolaires mais n'ont pas l'héritage qui leur permettrait de soutenir leur enfant. Elles méconnaissent l'école et les règles des échanges avec elle. Elles ne savent pas comment faire tout en voulant bien faire.

## **Dans le livre un chapitre est consacré à une scène fondatrice de ce malentendu entre parents et école : celle des devoirs à la maison. Qu'est ce qu'ils nous apprennent sur la relation école - familles ?**

C'est le premier sujet qui est évoqué par ces parents. Ils expriment leurs difficultés et leur incompréhension à travers ces questions. Comment peut-on leur demander à eux d'aider aux devoirs alors qu'ils ont été peu scolarisés et qu'ils ne possèdent pas les méthodes attendues par l'école ? Comment l'école peut leur demander ce dont ils ne sont pas capables ? L'Ecole fait comme si tous les parents maîtrisaient les attentes de l'école et pouvaient accompagner les enfants et les aider dans leurs devoirs.

Ces parents ressentent un sentiment d'injustice très fort que l'Ecole ferait bien d'entendre. On est là sur un point central de la difficulté à construire une relation avec les parents. On mesure l'ampleur des inégalités qui se fabriquent par ce moyen et le sentiment d'injustice qui est produit.

## **Justement vous dites que l'expérience des devoirs à la maison change le regard des parents sur l'École...**

Les parents ne discutent pas de l'intérêt des devoirs. Mais des conditions données pour les faire. Ces parents de la précarité n'ont souvent pas le temps ou pas la disponibilité pour aider leurs enfants à faire les devoirs. Pensez par exemple aux mères célibataires avec plusieurs enfants et des horaires décalés. Avec des enfants en difficulté les devoirs deviennent vite une source de tension dans la maison qui revient presque tous les jours. Les devoirs renvoient aussi les parents à leur incompétence. Le parent qui ne peut aider aux devoirs est disqualifié auprès de son enfant.

Alors l'épisode des devoirs nourrit un sentiment d'injustice chez les parents. On l'a ressenti très vite dès le début de l'enquête. On pensait que les parents parleraient des relations avec les enseignants. Mais ce sont les devoirs qui sont arrivés en premier.

## **Vous écrivez dans le livre que cela aboutit à une inversion du rapport à l'école et à une "attente à distance" des parents...**

Ces parents espèrent beaucoup de l'école. Ils se sentent peu légitimes et s'en remettent à l'école et aux enseignants. D'où cette attitude distante qui est à rebours des attentes de l'école. On le voit par exemple à propos des échanges institutionnalisés. Les parents disent "tant qu'on ne me fait pas signer de papier c'est que tout va bien à l'école". Moins on les sollicite plus ils pensent que ça se passe bien à l'école. Il y a là un malentendu qui éclate dès que l'école fait signe pour signaler une difficulté, un problème de comportement ou d'orientation.

## **Les bulletins trimestriels ne combrent pas le vide ?**

Ils sont peu évoqués par les parents. En fait ces parents ont du mal à juger des résultats. Souvent ils sollicitent l'enfant pour qu'il commente ses résultats. Au collège souvent ces parents découvrent de mauvaises surprises lors de la remise en main propre du livret.

## **Pour vous cette coopération entre l'école et les parents est "une domination douce". N'est ce pas une formule dure ?**

Evidemment il y a de la contradiction entre coopération et domination. Et évidemment je ne mets pas en cause le principe de la coopération entre l'école et les parents. Il va dans le bon sens. Cette coopération peut être efficace avec certains parents. Mais ce n'est pas le cas avec tous les parents. Elle est inégalitaire dans ses effets.

Du coup il faut interroger cette coopération. Elle a été élaborée de façon unilatérale par l'école. C'est l'école qui définit seule les règles et les conditions de la rencontre avec les parents. Elle est très normative. L'école demande aux parents d'avoir les compétences nécessaires pour endosser le rôle de parent d'élève. L'école ne se met pas en danger avec cette coopération qui lui permet de se dédouaner à bon compte. Sous le prisme de la coopération avec les parents on fabrique des parents défaillants et l'école se dédouane à bon compte.

**puf**

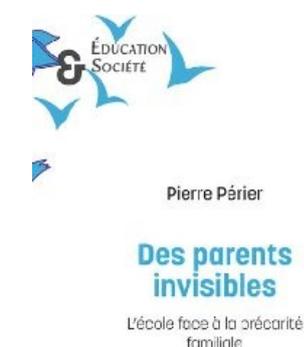
Cette coopération est un piège pour les parents. On voit qu'elle est inégalitaire. Si elle produit ces inégalités c'est parce qu'elle est pensée et portée par l'institution scolaire de façon unilatérale.

## **Que faire alors ?**

Il vaudrait mieux laisser les acteurs inventer des dispositifs pour tisser des liens entre école et parents. Cela se fait d'ailleurs mais au niveau local. L'institution doit accepter de créer les conditions qui lui permettraient de recueillir la parole des parents pour comprendre leurs attentes. Lors de notre enquête, avec l'aide d'ATD Quart Monde on a entendu des choses qu'on n'entend jamais sur l'école. Les parents sont disposés à aider l'école mais pas aux conditions fixées par l'école.

## **Propos recueillis par François Jarraud**

**Pierre Périer, Des parents invisibles. L'école face à la précarité familiale. Collection Education & société, PUF, ISBN 978-2-13-081869-4. 25€.**



[P Périer : les familles populaires face à l'école](#)  
[Mettre les parents des familles populaires dans la boucle](#)  
[Qui êtes vous les nouveaux professeurs ?](#)

# Pourquoi les enfants de profs réussissent mieux ? Et comment s'en inspirer ?

France Inter

C'est connu : les enfants d'enseignants sont meilleurs à l'école que les autres. Parce qu'ils ont les « codes » ou parce que leurs parents leur font cours à la maison ? Non, la clé de la réussite est ailleurs, répondent les journalistes Guillemette Faure et Louise Tourret qui publient un livre sur le sujet.



Que retenir des méthodes des enseignants avec leurs enfants ? © Getty / Christopher Bissell

**Parmi les idées reçues sur le sujet : les enfants réussiraient mieux parce que leurs parents profs leur feraient la classe à la maison.** Cet argument se heurte à la logique : pourquoi une institutrice de CP serait-elle plus à l'aise qu'une mère lambda pour les programmes de terminale ?

## Pédagogue un jour, pédagogue toujours

On explique parfois le succès scolaire des enfants de profs par le temps disponible pour aider à faire les devoirs à la maison. Mais pour Guillemette Faure, [invitée du Nouveau rendez-vous de Laurent Goumarre le 5 septembre dernier](#) : « Les parents profs sont plutôt moins obsédés par l'école que les autres. Ils sont conscients de la rapidité du temps scolaire : les enfants passent 15% de leur temps éveillés à l'école. Pour eux, le temps d'éducation est bien plus large que ça.

Donc, les parents eux-mêmes enseignants utilisent ce temps extrascolaire pour se servir de ce qu'ils ont appris à l'école. Cela peut-être : « Tiens, on double les proportions du gâteau, cela fait combien ? » ou « Peux-tu me chercher ce lieu sur la carte ? ». **Tout est prétexte à apprendre sans s'en rendre compte. Les profs se servent du quotidien pour transmettre et rendre leurs enfants autonomes par la mise en place d'un cadre, de discussion, d'argumentation (sans se couper la parole) et de jeux.**

## Croire en l'école et y trouver sa place

Les professeurs discutent plus avec leurs enfants de l'école, mais pas sous l'angle de leur avenir, mais plutôt celui du quotidien (les copains, les emplois du temps...) et donnent toujours une image positive de l'institution.

Pour que l'enfant se sente chez lui à l'école, les auteurs du livre **préconisent aux parents de passer la porte dès que possible en participant aux réunions, et aux sorties.**

Mais aussi :

De communiquer avec les enseignants **pour mieux comprendre comment ils fonctionnent pour s'en inspirer à la maison**. Et quand les parents parlent d'école à leurs enfants : **évoquer le travail des enseignants et pas seulement celui de leur enfant**.

## Apprendre à apprendre

Les parents-enseignants face à l'école vont surtout décoder la façon de travailler : quand un professeur demande de réviser tel ou tel chapitre, le parent-enseignant s'interroge avec son enfant : « Qu'est-ce que ça veut dire apprendre ? Comment on s'y prend ? ».

Pour aider son enfant à apprendre à l'école en s'inspirant de ce que les professeurs font avec leurs enfants, Guillemette Faure et Louise Tourret suggèrent de :

- « **valoriser le travail en montrant aux enfants ce qu'ils ont réussi à surmonter par leurs efforts** (plutôt que par des prédispositions) »,
- « de ne pas **se croire obligé de rendre tout fun** »
- et d' « apprendre aux enfants à cultiver **leur persévérance et leur concentration, y compris dans des tâches qui n'ont rien à voir avec le domaine scolaire** ».
- Et enfin de valoriser au quotidien des qualités qui servent à apprendre : « **l'exploration, la curiosité, l'autonomie, l'organisation...** »

## Des relations respectueuses avec les enseignants

Les relations avec les professeurs dépendent aussi de l'image que l'élève se fera de l'école et l'investira. Pour que cela se passe au mieux, même si cela semble évident :

Faire comprendre à son enfant dès que possible qu'il aura parfois des enseignants qui lui plaisent, d'autres non et qu'il devra faire avec.

Lors de rendez-vous parents-profs : « **s'intéresser sincèrement au travail de l'enseignant et pas seulement aux notes de sa progéniture. Et ne pas remettre en cause ses appréciations.** »

## Anticiper ce que l'école attend des enfants et ne pas être obsédé par les notes

De leurs investigations, les auteurs du livre sur la réussite scolaire des enfants de professeurs ont remarqué que les parents non professeurs sont plus obsédés par les devoirs. Contrairement à ce qu'on imagine, les parents profs **passent moins de temps avec leurs enfants sur les devoirs, ne font pas faire de devoirs de vacances et font moins appel à des cours particuliers.**

Sur le travail à la maison, elles conseillent de « réfléchir avec son enfant à ce qu'on attend de lui, transmettre, si possible, une routine de travail », mais aussi de « **respecter l'emploi du temps scolaire, le matériel, et ne pas faire une fixation sur les devoirs... Tout en veillant à ne pas être trop loin et à l'encourager pendant les travaux à la maison** ».

Surtout : « s'intéresser à ce que les élèves ont fait en classe **plutôt que de refaire le cours à la place du prof.** » **et donner l'exemple** : « ne pas travailler soi-même le soir sur le canapé avec l'ordinateur sur les genoux, la télévision allumée tout en attendant de son enfant qu'il travaille à son bureau et sans musique ».

Enfin : « accepter que les devoirs prennent du temps, ne pas parler de faute, mais d'erreur, et encourager la démarche des devoirs plutôt qu'avoir les yeux fixés sur les notes. » et toujours à propos de la notation : « **accepter que la note n'est pas une sanction, mais un indicateur de ce qu'il reste à faire** ».

LIRE | [Pourquoi les enfants de profs réussissent mieux ?](#) de Guillemette Faure et Louise Tourret paru aux Arènes.



(url:#)

## ÉCOLOGIE

# Que valent les éco-gestes du quotidien ?

**JUSTIN DELÉPINE** ([URL:/USERS/JUSTIN-DELEPINE](https://www.linkedin.com/users/justin-delepine)) | 28/08/2019 |

**Indispensables, les éco-gestes restent cependant insuffisants pour lutter efficacement contre le réchauffement climatique.**

Changer son alimentation, ne plus prendre l'avion, privilégier le covoiturage... Tous ces gestes et efforts individuels ont-ils une utilité dans la lutte contre le réchauffement climatique ? Dans une [étude](http://www.carbone4.com/wp-content/uploads/2019/06/Publication-Carbone-4-Faire-sa-part-pouvoir-responsabilite-climat.pdf) ([url:http://www.carbone4.com/wp-content/uploads/2019/06/Publication-Carbone-4-Faire-sa-part-pouvoir-responsabilite-climat.pdf](http://www.carbone4.com/wp-content/uploads/2019/06/Publication-Carbone-4-Faire-sa-part-pouvoir-responsabilite-climat.pdf)), le cabinet de conseil en transition énergétique Carbone 4 s'est penché sur l'impact des gestes individuels dans la réduction des émissions à gaz à effet de serre, responsables du dérèglement climatique.

L'originalité de cette enquête est de tenter d'objectiver ce que représentent ces éco-gestes individuels. Réponse : ils sont incontournables mais largement insuffisants. Le cabinet d'étude rappelle que lutter efficacement contre le réchauffement climatique nécessite des actions collectives avec une remise en cause systémique pour parvenir à une décarbonisation de l'économie.

## Les éco-gestes : un levier non négligeable

Cependant, en chiffrant l'impact d'une sélection d'une dizaine d'éco-gestes, Carbone 4 montre tout de même que ces derniers permettent de réduire l'empreinte carbone de manière non négligeable. Si on adopte une dizaine d'éco-gestes, représentant un niveau d'engagement important mais ne nécessitant pas d'investissement financier, il est possible de faire baisser son empreinte carbone de 25 %.

Pour obtenir ces chiffres, le cabinet de conseil a calculé l'empreinte carbone moyenne d'un Français, qui est actuellement de 10,8 t de CO<sub>2</sub> équivalent par an. Comme toute moyenne, cette dernière est évidemment imparfaite, puisqu'elle correspond à un Français moyen qui n'existe pas. La contribution au réchauffement climatique n'est pas la même pour toutes les catégories sociales, et tend à être croissante avec le niveau de vie. Les riches polluent davantage.

Pour respecter l'accord de Paris et limiter le réchauffement climatique à 2 °C par rapport à la période préindustrielle, il est nécessaire de faire passer cette empreinte carbone moyenne à 2 t de CO<sub>2</sub> équivalent. C'est-à-dire une division de presque par six par rapport à l'existant.

## Quelles actions choisir ?

Parmi les leviers d'actions possibles au niveau individuel, le cabinet a sélectionné dix éco-gestes : passer à un régime végétarien, remplacer la voiture par le vélo pour les trajets courts, avoir un taux d'occupation de 2,2 personnes dans les véhicules, ne plus prendre l'avion, manger local, acheter trois fois moins de vêtements neufs, baisser la température de son logement, acheter les équipements électroménagers et *high-tech* d'occasion, équiper son habitation d'ampoules LED et passer au **zéro déchet** ([url:https://www.alternatives-economiques.fr/vie-zero-dechet-mode-emploi/00089965](https://www.alternatives-economiques.fr/vie-zero-dechet-mode-emploi/00089965)).

Appliqués de manière conjointe, ces derniers permettent de diminuer l'empreinte carbone de 2,8 t de CO<sub>2</sub> équivalent. Un effort ayant un « *réel impact* », concluent les auteurs de l'étude, avant d'ajouter que même avec l'activation quotidienne et sans concession de tous ces leviers, un comportement individuel qualifié de « héroïque », un Français plein de bonne volonté ne peut réaliser au maximum qu'un quart de l'effort nécessaire pour respecter l'accord de Paris. Le reste, c'est-à-dire les trois quarts de l'effort, revient aux actions collectives et donc à la puissance publique et aux entreprises.

D'autre part, tous ces gestes n'ont pas la même importance, et ont un degré d'impact très différent. Le changement d'alimentation apparaît à ce titre central, puisqu'il représente à lui seul « *10 % de baisse de l'empreinte, soit 40 % du total de la baisse maximale induite par les changements de comportements individuels* ». La mobilité arrive en second en totalisant 31 % des diminutions possibles à titre individuel.

## Des leviers d'actions surtout collectifs

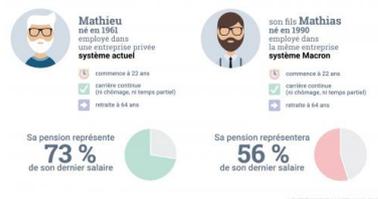
Avec un investissement financier de la part des ménages, l'impact sur l'empreinte carbone peut être un peu plus important. Carbone 4 identifie deux leviers principaux. Le premier concerne la rénovation énergétique des logements et un changement de chaudière vers des énergies bas carbone (pompes à chaleur, bois ou réseaux urbains de chaleur). Le second touche à la mobilité avec la transition d'un véhicule thermique, fonctionnant à l'essence ou au diesel, vers une voiture à faible émission, principalement électrique. En activant ces deux leviers, ajoutés aux dix éco-gestes, la réduction de l'empreinte carbone moyenne peut atteindre 45 %. Cependant, si l'investissement des ménages représente un levier majeur, il nécessite la mise en place d'aides et d'incitations de la part de l'Etat.

Pour l'heure, les ménages restent dépendants d'un système sociotechnique reposant largement sur l'exploitation des énergies fossiles. Il est donc de la responsabilité des entreprises de décarboner leurs chaînes de valeur et à l'Etat d'orienter l'investissement et de réguler. En conclusion, les auteurs de l'étude appellent à « *une transformation radicale du système sans renoncer à ses propres efforts individuels* ».

## Réforme des retraites: les vrais chiffres

PAR DAN ISRAEL  
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 5 SEPTEMBRE 2019

Un collectif citoyen a épluché les données publiques disponibles pour établir les conséquences de la future réforme, en comparant les situations de salariés qui partiront prochainement à la retraite avec ceux qui partiront 30 ans plus tard. Pour des carrières identiques, le niveau des pensions chutera de 15 à 23 %. Pour conserver le même niveau, il faudra travailler trois ans de plus. À partir de ce jeudi 5 septembre, Édouard Philippe reçoit les syndicats et le patronat.



Pour quelques jours encore, c'est la méthode du gouvernement qui va occuper les esprits. Comment le gouvernement entend-il mettre en musique la réforme des retraites, l'un des dossiers phares de la seconde phase du quinquennat d'Emmanuel Macron ? On en saura plus à la fin de la semaine, après le séminaire gouvernemental de rentrée et après que le premier ministre Édouard Philippe aura reçu les syndicats et le patronat, jeudi et vendredi, pour un nouveau tour d'horizon sur le sujet.

Mais **les questions qui fâchent**, elles, seront toujours loin d'être éclaircies. À commencer par les plus brûlantes d'entre elles, celles de l'âge de départ à la retraite et du niveau des pensions. Dans le nouveau système, combien toucheront les retraités ? Leur niveau de pension leur permettra-t-il de maintenir leur niveau de vie ? Et au prix de quel recul de l'âge de départ ?

Ce sont justement les questions que se sont posées le collectif citoyen présentant ses travaux **sur le site RéformeDesRetraites.fr**. Ce collectif, qui réclame « un débat public clair sur la réforme » est constitué de salariés du public, du privé, et du secteur associatif,

parmi lesquels des économistes. Il se donne pour mission de compiler « toutes les données disponibles » sur le sujet.

Dans un document dévoilé ce mercredi soir, ces experts ont mis face à face le niveau de la pension de retraite par rapport au dernier salaire (c'est ce qu'on appelle le « *taux de remplacement* ») que touche un salarié partant à la retraite à 64 ans dans le système actuel, et celui qu'il toucherait dans le futur système par point, en partant au même âge, après la même carrière. L'analyse, qui s'appuie sur des données publiques (**le rapport Delevoye** pour le futur système, et **le rapport 2019** du Conseil d'orientation des retraites pour l'actuel), est sans appel : pour les trois profils étudiés, le taux de remplacement pour les retraités de 64 ans chutera fortement, de 15 % à 23 % par rapport à aujourd'hui.

Pour quelques temps encore, Jean-Paul Delevoye, le haut-commissaire à la réforme **qui avait présenté ses préconisations** le 18 juillet, pourra s'abstenir de répondre à ce type d'alertes. Mais pour combien de temps ? Mardi, celui qui est plutôt respecté par toutes les parties ayant participé aux 18 mois de négociations préliminaires, **a annoncé** qu'il entrerait au gouvernement. Il n'aura pas droit au titre de ministre, et reste placé sous l'autorité de la ministre de la santé Agnès Buzyn, mais il pourra défendre le texte au Parlement, sans doute pas avant les élections municipales de mars 2020.

Dans l'intervalle, il est d'ores et déjà annoncé qu'une grande « *concertation citoyenne* » sera organisée, sans doute pendant plusieurs mois, et que l'avis des partenaires sociaux sera encore sollicité. Et ce, même si des ateliers participatifs **ont déjà eu lieu** en 2018, que les syndicats ont empilé des centaines d'heures de réunion avec le haut-commissariat à la réforme pendant plus d'un an. Et même si c'est Emmanuel Macron qui rendra les arbitrages finaux sur cette réforme censée créer un système de retraite à points, pertinent pour « *les cinquante prochaines années* ».

Et ses choix seront cruciaux. L'analyse produite par le collectif souligne que pour prétendre au même niveau de pension qu'un salarié partant à la retraite en 2025,

son homologue né trente ans plus tard devrait travailler plus longtemps. Un fonctionnaire ou un salarié du privé né en 1990 ayant eu une carrière ininterrompue depuis ses 22 ans devra partir après 67 ans pour toucher le même niveau de pension que son collègue né en 1961 ayant eu la même carrière.

Bien sûr, la chute du taux de remplacement est aussi due aux réformes déjà votées ces dernières années et entrant progressivement en vigueur. Mais la réforme Macron aggravera bien la baisse des niveaux de pension, en particulier pour les générations nées après 1973.

Le collectif a commencé à gratter autour des données officiellement disponibles dès la remise du rapport Delevoye. Et la semaine suivante, il a débusqué **une jolie combine** au cœur du texte. Le fait que les neuf cas types présentés dans le texte soient quasiment tous favorisés par la réforme avait intrigué les experts... jusqu'à ce qu'ils comprennent que les cas présentés ne comparaient pas le futur système au système actuel, mais à un système qui incluait des allongements de la durée du travail n'ayant en fait jamais été votés.

La durée de travail prise en compte pour la génération 1980 était de 44 ans et 3 mois, alors que la loi actuelle prévoit qu'elle ne dépasse pas 43 ans. Cette petite manip' a eu pour effet de faire baisser artificiellement le montant des pensions présentées comme étant celles du « système actuel », et de les faire apparaître inférieures ou égales à celles du futur système.

Un taux de remplacement qui chute de 72,5 % à 55,8 %

Dans son analyse dévoilée ce mercredi, le collectif se contente de comparer des taux de remplacement, en pourcentage, sans passer par des montants en euros, dont les fluctuations sur des dizaines d'années sont fatalement difficiles à analyser : si une pension de 1 700 euros peut être considérée aujourd'hui comme correcte (le Smic brut est de 1 520 euros mensuels en 2019), le collectif rappelle que cette somme sera dérisoire en 2056, quand le salaire net moyen sera d'environ 3 900 € (contre 2 385 € aujourd'hui).

Les trois cas types retenus (ce sont les seuls disponibles à la fois dans le rapport du COR 2019 et dans le rapport Delevoye, et donc comparables) sont

présentés comme des cas de salariés ayant suivi la même carrière, à presque 30 ans d'intervalle. Et le système actuel est sans conteste plus avantageux

Ainsi, Mathieu, cadre du privé né en 1961 travaillant depuis l'âge de 22 ans, sans interruption pendant 42 ans, pourra prendre sa retraite « à taux plein » en 2025. Sa retraite nette représentera 72,5 % de son dernier salaire net. Mais pour Mathias, né en 1990, ayant suivi exactement la même carrière, la retraite dans le nouveau système représentera 55,8 % de son dernier salaire, selon les données du rapport Delevoye. Une perte de près d'un quart du montant de la pension par rapport à son aîné...



© Collectif @nosretraites

Rien de plus logique, puisque la réforme voulue par Emmanuel Macron prévoit que les Français travaillent plus tard. En décalant son départ à la retraite de un, deux ou trois ans, Mathias verra son taux de remplacement augmenter largement. Et ce n'est qu'en partant à 67 ans, après une carrière de 45 ans, qu'il retrouvera le même taux de remplacement que son « prédécesseur » Mathieu.

Un changement de taille **lorsque l'on sait** que l'espérance de vie en bonne santé est aujourd'hui de 64,1 ans pour les Françaises, et de 62,7 pour les Français. Et qu'un cadre **vit plus longtemps et en meilleure santé** qu'un ouvrier... Par ailleurs, des carrières aussi longues ne seront pas accessibles à tous, loin de là : en 2018 déjà, à 62 ans, une personne sur deux n'est plus au travail, mais au chômage, en préretraite, en invalidité ou au RSA.

Le constat est le même pour Marie, fonctionnaire de catégorie B née en 1961, partant à 64 ans après 42 ans de carrière non stop, face à Maryam, née en 1990 et suivant la même carrière. La première touchera

l'équivalent de 64 % de son dernier salaire, et la seconde ne pourra compter que sur 54,4 % de son salaire.

Enfin, le collectif a comparé les situations de Jules et Julien, employés au Smic toute leur carrière (même si ce cas de figure n'existe quasiment pas). En 2025, Jules pourra compter sur un taux de remplacement haut, à 81,6 %, alors qu'en 2054, Julien ne bénéficiera que d'un taux de remplacement de 64,8 %.

### « Notre analyse est la bonne depuis le début »

L'analyse du collectif veille à ne pas trop charger la barque contre la future réforme des retraites : il rappelle, comme nous l'avons précisé précédemment, que les réformes de ces vingt-cinq dernières années ont largement leur part dans cette chute vertigineuse des taux de remplacement. Ainsi, ce sont les textes déjà votés qui expliquent la situation de Julien, le « smicard » né en 1990, par rapport à celle de Jules. La réforme telle que présentée par Jean-Paul Delevoye n'a pas d'impact sur son cas.

Mais pour Mathias, le jeune salarié du privé, c'est bien la réforme Macron qui aggrave la situation : si les critères d'aujourd'hui étaient maintenus, son taux de remplacement à l'issue de sa carrière serait de 66 %, après 43 ans de carrière à 65 ans (la loi prévoit déjà un recul d'un an de l'âge de départ). Après la réforme Macron, à 65 ans, il aura droit à seulement 61 % de son dernier salaire.

Le bilan est plus difficile à tirer concernant les agents publics. Le collectif a repris les hypothèses du rapport Delevoye, qui prévoit que les fonctionnaires gagneront dans les années à venir beaucoup plus de primes, qui seront intégrées au calcul de la retraite, contrairement à aujourd'hui. Dans cette hypothèse, la réforme aura peu d'impact pour les fonctionnaires. Mais si la part de primes n'augmente pas pour les fonctionnaires (et c'est ce que le COR prévoit comme le plus probable), le niveau de leurs pensions baissera beaucoup plus que ce qui est déjà prévu dans la législation actuelle.

Interrogé sur ces données, le haut-commissariat à la réforme des retraites n'a pas souhaité faire de commentaires. De leur côté, les syndicats accueillent ces simulations en fonction de leurs positions respectives, vis-à-vis de la réforme.

« Ces quelques cas bien étayés montrent que notre analyse est la bonne depuis le début, déclare Philippe Pihet, le négociateur de Force ouvrière sur les retraites. Nous avons toujours dit que le taux de remplacement allait chuter, et dans certains cas, avec la fin de la règle des 25 meilleures années ou des 6 derniers mois, le comprendre est aussi simple que faire une règle de trois. »

La CGT ne sera elle non plus guère étonnée, elle qui explique depuis des mois que la réforme aboutira fatalement à une baisse du niveau des pensions, ne serait-ce que parce que le gouvernement a annoncé qu'il n'entendait pas consacrer plus de ressources au système des retraites (14 % du PIB), alors que les retraités seront de plus en plus nombreux : 35 % en plus d'ici à 2050, selon les prévisions.

L'Ugict, la branche de la CGT dédiée aux ingénieurs et aux cadres, a mis en ligne **un argumentaire efficace** pour démonter la présentation rassurante du gouvernement, reprenant de nombreux arguments **détaillés ici par Mediapart** quant au bouleversement de philosophie qui accompagne le nouveau régime. La CGT et FO ont appelé à des manifestations contre la réforme, le 24 septembre pour le premier, trois jours plus tôt pour le second.

En revanche, la CFDT, qui soutient largement la réforme, au moins dans sa conception générale, est plus embarrassée. Début juillet, Laurent Berger **avait vanté sur Mediapart** « un système plus juste, plus lisible » et « un élément de progrès social pour tous ceux qu'on n'entend pas suffisamment aujourd'hui, qui ont des basses pensions, des carrières difficiles, qui partent à la retraite en ayant une espérance de vie beaucoup plus faible que d'autres ».

Interrogé sur l'analyse du collectif, Frédéric Sève, le « Monsieur retraites » de la confédération, invite à « rester prudent lorsqu'on se base sur des simulations : il y a tellement de paramètres et

*d'hypothèses à prendre en compte qu'il est difficile d'y voir toujours clair* ». Il rappelle que *« puisque la réforme se fera à moyens constants, s'il y a des perdants, c'est qu'il y aura aussi des gagnants »*, qui se recruteront du côté des plus précaires.

*« Cette réforme va rebattre fortement les cartes, souligne-t-il. Oui, ceux dont les revenus sont les plus hauts vont y perdre, car ils sont aujourd'hui les gagnants outrageants du système actuel. »* Il insiste aussi sur la nécessité que *« la transition entre les deux systèmes soit bien étalée dans le temps, pour que les individus ne soient pas trop pénalisés dans le temps »*.

Une demande pour la mise à disposition de toutes les données

Bien évidemment, les données mises sur la table par le collectif militant sont très parcellaires. Elles ne prennent pas en compte la réalité du monde du travail d'aujourd'hui, avec ses carrières heurtées et non linéaires. *« Pour avoir davantage d'information sur les autres profils, il faudrait que le haut-commissaire et le gouvernement acceptent enfin de rendre publiques les données du rapport, écrit le collectif, qui a fait une demande officielle en ce sens mi-août. Cela serait nécessaire notamment pour étudier les profils spécifiques des carrières heurtées (notamment celles des femmes), des cadres, des fonctionnaires à faible taux de primes (par exemple enseignants). »*

L'entourage de Jean-Paul Delevoye prévoit depuis des mois que le débat va monter autour de l'accès aux données, et que les demandes de simulations précises, déjà portées par les syndicats, vont se multiplier. Mais le haut-commissaire ne prévoit pas de tout mettre sur la table. À la fois parce que toutes les données ne sont pas disponibles, notamment pour les cas concernant des salariés dépendant de petites caisses de retraite,

qui n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour fournir toutes les informations. Mais aussi parce qu'il attend que l'exécutif rende tous ses arbitrages.

Une fois les choix opérés par le président et son gouvernement, l'étude d'impact du projet de loi devrait contenir beaucoup de données, et de cas types, pour enrichir les débats au Parlement. Mais il n'est pour l'instant pas question d'éclairer toutes les pistes possibles dans ce vaste débat en fournissant l'ensemble des données dont dispose l'administration.

La mise en lumière de la question du taux de remplacement est en tout cas bienvenue, car elle permet de recentrer les débats sur les questions concrètes qui se posent pour les salariés et les futurs retraités. Des sujets pourtant éclipsés ces derniers jours, lorsque Emmanuel Macron a déclaré le 26 août sur France 2 qu'il était en faveur d'*« un accord sur la durée de cotisation plutôt que sur l'âge »* nécessaire pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein.

Le président a ainsi contredit Jean-Paul Delevoye, qui avait assuré le 18 juillet qu'il favorisait largement la notion d'un âge pivot, évoluant avec les générations, avant lequel une forte décote serait appliquée. Ce choix n'était pas vraiment celui du haut-commissaire, mais très largement celui du premier ministre Édouard Philippe. *« Rien n'est décidé »*, a assuré le chef de l'État, relançant la machine à analyse et à polémiques.

Or, comme l'ont par exemple expliqué plusieurs blogueurs de Mediapart, le changement de pied d'Emmanuel Macron ne peut pas franchement être analysé comme **un grand pas vers la gauche**, ou même **comme un changement profond de philosophie**. Le mérite du collectif citoyen est de rappeler que derrière ces débats théoriques, et parfois rhétoriques, reste le vrai sujet, celui du compte en banque des Français de plus de 64 ans.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr). ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.

# Reporterre

le quotidien de l'écologie

## À Lyon, les « décrocheurs » de portraits de Macron ont été relaxés

16 septembre 2019



C'est une victoire retentissante pour les décrocheurs de portraits présidentiels : deux activistes écologistes d'ANV-COP21, jugés devant le tribunal correctionnel de Lyon pour avoir réquisitionné un portrait d'Emmanuel Macron, ont été relaxés ce lundi 16 septembre.



Le lundi 2 septembre, Fanny Delahalle et Pierre Goinvic comparaissaient pour vol en réunion. En février dernier, avec 11 autres activistes, ils avaient décroché un portrait présidentiel dans la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Le maire, Denis Broliquier, avait porté plainte. Pour cette action menée à visage découvert, le parquet avait requis une amende de 500 euros. Le juge a finalement ordonné, ce lundi, *« la relaxe au bénéfice de l'état de nécessité et pour motif légitime »* et considéré que le décrochage des portraits de Macron *« doit être interprété comme le substitut nécessaire du dialogue impraticable entre le président de la République et le peuple »* : *« Face au défaut de respect par l'État d'objectifs pouvant être perçus comme minimaux dans un domaine vital, dit le tribunal dans son jugement, le mode d'expression des citoyens en pays démocratique ne peut se réduire lors des échéances électorales mais doit inventer d'autres formes de participation. »*

Malgré la peine encourue, cinq ans de prison et 75.000 euros d'amende, Fanny Delahalle **disait à Reporterre, début septembre**, *« assumer pleinement »* : *« Je savais ce que je risquais, y compris la prison — même si c'est peu probable —, mais j'ai plus peur du changement climatique. Et quand je vois le décalage entre l'énergie folle dépensée contre nous, tandis que les multinationales polluent en toute impunité et les États ne respectent pas leurs engagements, ça me donne la rage de continuer. »*

En six mois de campagne Décrochons Macron, des citoyens français ont réquisitionné **133 portraits d'Emmanuel Macron**, aux quatre coins du pays, pour dénoncer *« le vide de la politique gouvernementale en matière d'écologie »*, dixit Fanny Delahalle.

- **Source** : Alexandre-Reza Kokabi, *Reporterre*
- **Photo** : © Charly Corne

---

### **Puisque vous êtes ici...**

... nous avons une faveur à vous demander. La crise environnementale et sociale n'a jamais été aussi forte, et pourtant son traitement médiatique reste à la marge. Traitée comme un phénomène secondaire, cette crise est mise en avant seulement si elle a une dimension spectaculaire. Nous considérons à l'inverse que la question écologique est centrale dans le fonctionnement de la société. *Reporterre* s'est donné pour mission d'informer et d'alerter sur ce qui constitue, selon nous, l'enjeu principal du XXI<sup>e</sup> siècle. Pour cela, notre équipe de journalistes professionnels publie chaque jour des articles, des enquêtes et des reportages. Contrairement à une majorité de médias, le journal n'a ni propriétaire, ni actionnaire, ni

publicité. Il est géré par une association à but non lucratif. Nous ne servons aucun intérêt particulier, si ce n'est celui d'informer. Tous nos articles sont en libre accès, car nous considérons que l'information doit être accessible à tous sans condition de ressources.

Vous comprenez donc pourquoi nous sollicitons votre soutien. Il n'y a jamais eu autant de monde à lire *Reporterre*, et de plus en plus de lecteurs soutiennent le journal, mais nos revenus ne sont toutefois pas assurés. Si toutes les personnes qui lisent et apprécient nos articles contribuent financièrement au journal, la vie de *Reporterre* sera pérennisée. Même pour 1 €, vous pouvez soutenir *Reporterre* — et cela ne prend qu'une minute. Merci. [Pour soutenir Reporterre, c'est ici](#)

---

**Lire aussi :** [Au procès des décrocheurs de Macron, la désobéissance civile en débat](#)

- Emplacement : [Accueil](#) > [Editorial](#) > [Brèves](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/A-Lyon-les-decrocheurs-de-portraits-de-Macron-ont-ete-relaxes>